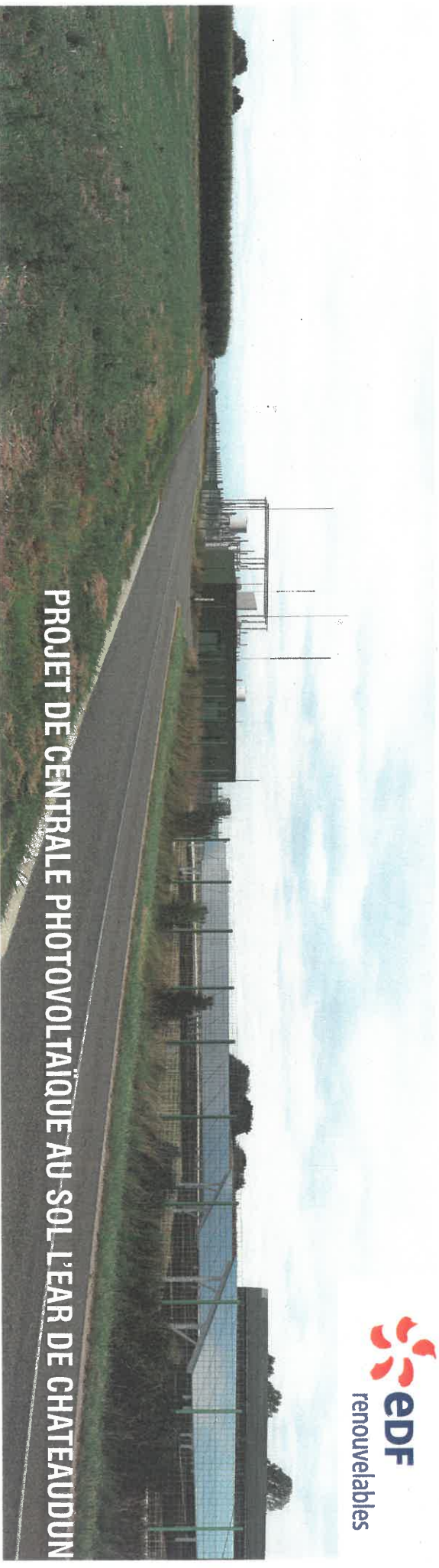


Région de Centre-Val-de-Loire
Département de l'Eure-et-Loir
Commune de Chateaudun - (28200)

Dossier de Demande de Permis de Construire

Maitre d'Ouvrage:

SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE L'EAR DE CHATEAUDUN



PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL L'EAR DE CHATEAUDUN

DECEMBRE 2021

Adresse de Correspondance :

EDF Renouvelables France
M Youcef AIT EL KABOUS
Chez EDF Renouvelables France, Coeur Défense - Tour B
100 Esplanade du Général De Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex
tel : 01 40 90 49 26
mail : youcef.aitelkabous@edf-re.fr

Adresse du Demandeur :

SAS Centrale Photovoltaïque de l'EAR de Chateaudun
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100 Esplanade du Général De Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

Pièces Administratives	1
Cerfa	2 à 11
Délégation de pouvoir EDF Renouvelables France	12 à 13
Extrait K-BIS EDF Renouvelables	14 à 15
Extrait K-BIS EDF Renouvelables France	16
Extrait K-BIS SAS Centrale Photovoltaïque de L'EAR de Chateaudun	17
Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet	18
PC 1 - Plan de situation du terrain	19
Localisation générale du projet	20
Vue aérienne	21
Plan cadastral du foncier concerné par le projet	22
PC 2 - Plans de masse des constructions	23
Plan de masse topographique - Etat Existant	24
Plan de masse général du projet - Etat Projeté	25
PC 3 - Plans en coupe du terrain et de la construction	27
Plan de localisation des coupes AA' et BB'	28
Coupe AA' - Etat existant et état projeté	29
Coupe BB' - Etat existant et état projeté	30
PC 4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet	31 à 32
PC 5 - Plans des façades et des toitures	33
Facades nord et sud du poste source	34
Facades nord-ouest et sud-est du poste source	35
Plan modèle du portail	36
Plan modèle de la clôture	37
PC 6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement	39
Plan de localisation des points de vue des photomontages proches	40
Photomontages	41 à 44
PC 7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	45
Plan de localisation des points de vue photographiques	46
Photographies	47 à 49
PC 8 - Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	51
Plan de localisation des points de vue photographiques	52
Photographies	53
PC 11 - Étude d'impact (Voir document joint à la demande de permis de construire)	55

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
LEAR DE CHATEAUDUN
COMMUNE DE CHATEAUDUN

Contenu

- Formulaire de demande de permis de construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Délégation de pouvoir EDF Renouvelables France
- Extrait Kbis de EDF Renouvelables France
- Extrait Kbis de EDF Renouvelables France
- Extrait Kbis de la SAS Centrale Photovoltaïque de l'EAR de Chateaudun
- Tableau récapitulatif des caractéristiques du poste source

PIÈCES ADMINISTRATIVES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Yverlay, 75016 PARIS
06 71 13 46 83 / im.in.archi@gmail.com
SARL, au capital de 16500€
539 883 541 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92592 Paris La Défense Cedex



Demande de Permis d'aménager

comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire

comprenant ou non des démolitions



N° 13409-07

Sur les territoires de culture de vignes de raisins individuels et sur les zones d'activités agricoles, vous pouvez déposer ce formulaire simplifié cerfa n° 13406

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...)
 - Vous réalisez une nouvelle construction.
 - Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
 - Votre projet comprend des démolitions.
 - Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.
- Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

PC ou PA : Dpt : Commune : Année : N° de dossier :

La présente demande a été reçue à la mairie

Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiements de France
 au Directeur de Parc National
 au Secrétaire de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
 au Secrétaire de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

Chef de la mairie et signature du receveur

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le responsable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chaque des demandeurs a priori au 2^{ème} doit remplir la notice complémentaire «Auteurs demandeurs» Les décisions prises par l'administration sont opposables au plaignant désigné.

Vous êtes un particulier : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

2 - Coordonnées du demandeur

Vous êtes une personne morale

Dénomination : Centrale photovoltaïque de l'EAR Chateaudun Raison sociale : _____

N° SIRET : 81 81 81 81 71 07 00 01 19 Type de société (SA, SCI, ...) : SASU

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : Heilslem Prénom : Didier

Adresse : Numéro : 100 Voie : Esplanade du Général de Gaulle - Coeur Défense - Tour B

Lieu-dit : Chez EDF Renewelables France Localité : Paris la Défense cedex

Code postal : 91 21 91 31 21 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : Aïtekkabous Prénom : Youcef

OU raison sociale : EDF Renewelables

Adresse : Numéro : 100 Voie : Esplanade du Général de Gaulle - Coeur Défense - Tour B

Lieu-dit : Chez EDF Renewelables France Localité : Paris la Défense cedex

Code postal : 91 21 91 31 21 BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : youcef.aitekkabous@edf-rfr

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s) : _____

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : LE CAMP D'AVIATION Localité : Chateaudun

Code postal : 21 82 00 00 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : _____ Section : A-S Numéro : 111111

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2 123 296 m2

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N.) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

- Quel que soit le secteur de la commune
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
 - Lotissement
 - Terrain de camping
 - Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
 - Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
 - Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
 - Aménagement d'un golf
 - Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 - Contenance (nombre d'unités) : _____
 - Travaux d'affouillements ou exhaussements du sol : _____
 - o Superficie (en m²) : _____
 - o Profondeur (pour les affouillements) : _____
 - o Hauteur (pour les exhaussements) : _____
 - Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m² constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
 - Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles
- Dans les secteurs protégés
- Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé :
- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
 - Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchyliques, pastorales et forestières
 - Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques :
 - Création d'une voie
 - Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
 - Création d'un espace public
 - Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle :
 - Création d'un espace public

1 En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :
 Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - A remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :
 Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :
 Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?
 Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
 Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
 La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui Non
 Si oui, quelle garantie sera utilisée ?
 Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

4.3 - A remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :
 Nombre maximal de personnes accueillies :
 Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)
 Nombre d'emplacements réservés aux HLL :
 Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :
 Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non
 Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 - A remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non
 Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet
 Nom de l'architecte : RAES Prénom : Vincent
 Numéro : 21 Voie : rue d'Auteuil Localité : Paris
 Lieu-dit :
 Code postal : 75016 BP : Cedex :
 N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S14812
 Conseil Régional de : Ile de France
 Téléphone : 01 42 08 91 62 ou Télécopie :
 Adresse électronique : im.archi@gmx.com

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte :

IM ARCHITECTURE
 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
 06 71 15 45 53 // im.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 539 883 940 R.C.S. PARIS

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :
 Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé

Nouvelle construction
 Travaux sur construction existante
 Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :
 Le projet concerne la réalisation d'un poste source permettant le bon fonctionnement du parc solaire de l'EAR de Chateaudun. Le poste est obstruée par une clôture de 2,5m de haut et est accessible par un portail de 6m de large.

Le bâtiment d'une surface de plancher de 280m2 possède les caractéristiques suivantes :
 Longueur de 20m, largeur de 14m et hauteur de 3,5m.
 Aspect extérieur enduit ton "vert mousse" RAL 6005

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 KVA monophasé (ou 36 KVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :
 - Une construction à usage agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
 - Une extension de construction à usage agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surfaces de plancher ;
 - Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'empilement au sol n'excèdent pas 800 m² ;
 - Des serres de production dont le pied-droit à une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'empilement au sol n'excèdent pas 2000 m².

5/18

5.3 - Informations complémentaires

Nombre total de logements créés : _____ dont individuels : _____ dont collectifs : _____

Répartition du nombre total de logements créés par type de financement : _____

Logement Local Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro

Autres financements : _____

Mode d'utilisation principale des logements : _____

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Veranda Avri de jardin

Autres annexes à l'habitation : _____

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre : _____

Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme

Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées

Autres, précisez : _____

Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____

Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : _____

1 pièce _____ 2 pièces _____ 3 pièces _____ 4 pièces _____ 5 pièces _____ 6 pièces et plus _____

Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol _____ et au-dessous du sol _____

Indiquez si vos travaux comprennent notamment : _____

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif : Transport Enseignement et recherche Action sociale

Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 - Construction périodiquement démontée et réinstallée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : _____

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

Destinations	surfaces de plancher en m²				
	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée par (B)	Surface supprimée par changement de destination (C)	Surface supprimée par changement de destination (D)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation					
Hébergement hôtelier					
Bureaux					
Commerce					
Artisanat?					
Industrie		280			280
Exploitation agricole ou forestière					
Entrepôt					
Services public ou d'intérêt collectif					
Surfaces totales (m²)		280			280

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Destinations ⁴	Sous-destination ⁵	Surface de plancher ³ en m²				
		Surface existante avant travaux (A)	Surface créée (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (C)	Surface supprimée (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole					
	Exploitation forestière					
Habitation	Logement					
	Hébergement					
Commerce et activités de service	Artsanant et commerce de détail					
	Restauration					
	Commerce de gros					
	Activités de services où s'exerce l'accueil d'une clientèle					
	Hébergement hôtelier et touristique					
	Cinémas					
Emploiement collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés					
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés					
	Etablissements d'enseignement, de santé et d'éducation sociale					
	Salles d'art et de spectacles					
	Équipements sportifs					
	Autres équipements réservés du public					
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie					
	Entrepôt					
	Bureau					
	Centre de congrès et de disposition					
Surfaces totales (en m²)						

6/18

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche guide pour le calcul des surfaces de plancher des locaux et commerces, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculés à partir du nu intérieur des locaux, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des terrils, des caves et celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir l'article R.111-25 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont regroupées en application de l'article R.151-27 du code de l'urbanisme.

5 - Les sous-destinations sont regroupées en application de l'article R.152-28 du code de l'urbanisme.

6 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation d'une habitation en chambre.

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : le changement de destination d'une habitation en bureau ou en salle d'art et de spectacle.

8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : le changement de sous-destination d'une habitation en bureau, soit d'une surface résilient de la transformation d'un local consistant de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7/18

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement
 Avant réalisation du projet : _____ Après réalisation du projet : _____

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet
 Adresse(s) des aires de stationnement : _____

Nombre de places : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Surface totale affectée au stationnement : _____ m²

Pour les commerces et cinémas : _____

Empièse au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : _____

6 - A remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : _____

Démolition totale

Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes : _____

Nombre de logement démolis : _____

7 - Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (P.V.R.), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Division territoriale : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____

8/18

8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (OT7A)

porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement

fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2-4^o du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)

porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement

déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(Informations complémentaires)

se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

se situe dans les abords d'un monument historique


J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation, ⁸ je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

A Paris
 Le : 21/12/2021

M. Didier HELSTERN



Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire ou ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informateurs nominatives compris dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande
et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseignez auprès de la mairie ou du service départemental de l'état chargé de l'urbanisme
Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [Art. R.425-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...), ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [Art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].
Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

11/18

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'appréhender l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'insertion d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

1. Se renseigner auprès de la mairie
2. Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

12/18

Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :	
<input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :	
<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paraacycloniques :	
<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :	
<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :	
<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	
<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation :	
<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-22-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :	
<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :

PC-16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 (9) du code de l'urbanisme]

Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :

PC-16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur défini par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements localisés sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :

PC-17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur défini par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :

PC-17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :

PC-17-2. Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements localisés sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :

PC-18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]

PC-19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]

PC-20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 (9) du code de l'urbanisme]

PC-21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L. 351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 (9) du code de l'urbanisme]

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :

PC-22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]

PC-23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]

Si votre projet nécessite un défrichement :

PC-24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et/ou de l'état des terrains et si la demande est ou non faite l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]

Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :

PC-25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]

Si votre projet nécessite un permis de démolir :

PC-26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]

OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :

PC-27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]

Si votre projet se situe dans un lotissement :

PC-28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11, 1er al) du code de l'urbanisme]

PC-29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1A) du code de l'urbanisme]

PC-29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1B) du code de l'urbanisme]

Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :

PC-30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D. 311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]

PC-31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :

PC-31-1. L'attestation de l'engagement certifiant qu'il a été réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]

Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :

PC-31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]

Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :

PC-32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]

PC-33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]

Si le projet est soumis à la redevance bureaux :

PC-33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]

Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :

PC-34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]

PC-35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]

Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1.000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :

PC-36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]

Si votre projet est soumis à une autorisation de création de spectacle cinématographique :

PC-37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]

Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :

PC-38. Le récapitulé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]

Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :

PC-39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]

<input type="checkbox"/>	PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-16-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
<p>Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :</p>		
<input type="checkbox"/>	PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<p>Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :</p>		
<input type="checkbox"/>	PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<p>Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :</p>		
<input type="checkbox"/>	PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixés aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<p>Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :</p>		
<input type="checkbox"/>	PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<p>Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :</p>		
<input type="checkbox"/>	PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<p>Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :</p>		
<input type="checkbox"/>	PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<p>Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :</p>		
<input type="checkbox"/>	PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L. 111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique * 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis et l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecture des Bâtiments de France



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager
Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cases ci-dessous et joignez, sans de retard, le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afin de vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction 280 m²
 Surface taxable (1) totale créée de la ou des constructions(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : 0 m²
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : 0 m²
 Surface taxable déduite de la (ou des) construction(s) : m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Dont :				
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)	0	0	0
	Bénéficiant d'un P.L.A.I ou L.I.T.S (4)	0	0	0
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (P.T.Z) (5)	0	0	0
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (P.L.U.S., L.E.S., P.S.I.A., P.L.S., L.L.S) (6)	0	0	0
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)		0	0	0
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé	0	0	0
	Bénéficiant d'un P.L.A.I ou L.I.T.S	0	0	0
	Bénéficiant d'autres prêts aidés	0	0	0
Nombre total de logements créés		0		

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.
 Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?
 Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ? m² Quel est le nombre de logements existants ?
 1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9)	Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes	280			
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique				
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)				

Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)	Surfaces créées
Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)	

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement
 Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : m²
 Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : m²
 Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : m²
 Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs : m²
 Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : m²
 Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : m²

1.4 - Redevance d'archéologie préventive :
 Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?
 Oui Non

1.5 - Cas particuliers
 Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ?
 Oui Non
 La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'Inventaire des monuments historiques ?
 Oui Non

2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)
 Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune ou vous construisez. Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui Non
 Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :
 La superficie de votre unité foncière : m²
 La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : m²
 La valeur du m² de terrain nu et libre : €/m²
 Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : m²
 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :

3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement : <input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal : <input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive <input type="checkbox"/> F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine]	1 exemplaire par dossier

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Plèces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 ^{1°} du code de l'urbanisme, selon les cas :	
<input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206.1 bis 1 ^{er} alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 ^{4°} (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'armateur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 ^{6°} (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 ^{8°} du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (D9) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : Voie : Localité :
 Lieu-dit :
 Code postal : BP : Cedex :
 Site déclarant habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Date
 21/12/2021
 Nom et Signature du déclarant
 M. Didier Heilstem



DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES AU DIRECTEUR DEVELOPPEMENT FRANCE

EXTRAIT

Le soussigné, Nicolas Couderc, agissant en sa qualité de, respectivement :

- Directeur France en charge des activités terrestres de la société EDF Renouvelables, société anonyme au capital de 226.755.000,00 euros, dont le siège social est à Ceaur Défense – Tour B – 100, esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 379 677 636, dûment habilitée par délégation de pouvoirs et de responsabilité.
- Président de la société EGM Wind, société par actions simplifiée au capital de 101.594.500 euros, dont le siège social est à Ceaur Défense – Tour B, 100, esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 479.341.307.

ci-après, le « **Délégué** ».

Etant précisé :

- qu'EDF Renouvelables est Présidente d'EDF Renouvelables France, société par actions simplifiée au capital de 100.500.000 euros, dont le siège est à Ceaur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915,
- qu'EDF Renouvelables France est Présidente, Directeur Général ou Gérante de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'une ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité.

Agissant au nom et pour le compte :

- d'EDF Renouvelables France,
- d'EGM Wind et des sociétés dont EGM Wind est Présidente,
- des Société(s) dont EDF Renouvelables France est Présidente, Directeur Général ou Gérante et ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité (homnis les sociétés Luxel, Oyx, Oryon et leurs filiales respectives ainsi que la société Green Lighthouse Développement et ses filiales),

ci-après, les « **Sociétés Rattachées** ».

Le Délégué a décidé de déléguer à Monsieur Didier HELLSTERN, en sa qualité de Directeur Développement France d'EDF Renouvelables France, ci-après le « **Déléguataire** », dans le cadre de ses attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de ses pouvoirs.

En sa qualité de Directeur Développement France concernant les activités terrestres d'EDF Renouvelables France, le Déléguataire est responsable au sein des Sociétés Rattachées du développement et de la mise en œuvre des projets éoliens terrestres, photovoltaïques au sol et flottants et de stockage d'énergie, ainsi que les ouvrages de raccordement qui y sont rattachés, situés en France (ci-après les « **Projets** ») jusqu'à leur réception provisoire dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de délai et de coût. Dans ces domaines, le Déléguataire dispose des compétences, de l'autorité et des moyens nécessaires pour superviser et assurer notamment :

- (i) la sécurité et la protection de la santé des personnes placées sous son autorité, notamment dans les agences de développement relevant de la Direction Développement, et à l'exception des pouvoirs spécifiques attribués par ailleurs aux responsables des sites multi-entreprises ou multi-Directions, tels que notamment les sites de Paris La Défense, Le Biscou (Montpellier), Colombiers, Nantes, Strasbourg, Lyon,
 - (ii) l'organisation des Projets tant en ce qui concerne la phase de développement que le planning de réalisation et ce, en accord avec la Direction *Omyer's Représentative* d'EDF Renouvelables France,
 - (iii) la compétence de maître d'ouvrage des Projets en phase de construction développés par EDF Renouvelables France et ce, en accord avec la Direction *Omyer's Représentative* d'EDF Renouvelables France,
- les responsabilités (ii) et (iii) prenant fin pour chaque Projet à la réception provisoire du Projet et à son transfert à la Direction OMEGA – Opérations, Maintenance et Gestion d'Actifs d'EDF Renouvelables France.

Pour l'exercice de ces missions, le Délégué délègue les pouvoirs suivants, au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, en France et sur le périmètre des activités qui lui sont rattachées, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des procédures applicables à EDF Renouvelables et ses filiales et participations, et notamment celles concernant le droit du travail, le droit de la concurrence, la gouvernance, la santé-sécurité, le budget, les achats et les investissements, et dans les limites d'engagement figurant en Annexe, que le Déléguataire devra respecter et faire respecter :

[...]

2. **Concernant les pouvoirs d'action en justice :**
 - Agir, avec l'accord du Directeur Juridique d'EDF Renouvelables ou l'un de ses déléguataires, devant toutes juridictions administratives dans les matières qui entrent dans les compétences des services placés sous l'autorité du Déléguataire ;
3. **Concernant les fonctions de représentation :**
 - Représenter chacune des Sociétés Rattachées, en coordination avec le Pôle Relations Institutionnelles d'EDF Renouvelables, auprès de l'Etat, des collectivités locales et responsables politiques ainsi que de toutes sociétés, établissements, associations, syndicats, groupements ou organismes divers dont l'activité rentre dans les missions de développement sur votre territoire ;
 - Représenter EDF Renouvelables France dans sa fonction de Présidente, Directeur Général ou Gérante de(s) société(s) de projet dont l'activité entre dans les missions de développement sur votre territoire ; à ce titre, prendre, avec l'accord du Directeur Juridique d'EDF Renouvelables ou l'un de ses déléguataires, toutes les décisions au nom des Sociétés Rattachées dans les limites visées dans la présente délégation.
4. **Concernant les Projets :**
 - Prendre toutes dispositions nécessaires concernant les Projets en vue de :
 - o obtenir une autorisation, un accord, une décision ou une approbation concernant le développement et la construction des Projets ; faire tous actes à l'égard de

l'administration et des tiers notamment au titre de la réglementation administrative et/ou environnementale applicable ;

- o signer toute demande de certificat de projet, demande de permis de construire, déclaration préalable de travaux, demande d'autorisation environnementale, demande « au cas par cas », déclaration IOTA ou ICPE, demande d'autorisation de défrichement, demande de dérogation « CNPN », demande de contrat d'achat d'électricité ou de complément de rémunération, ou toute autre demande nécessaire à l'obtention des autorisations nécessaires au développement, à la construction ou à l'exploitation d'un Projet ;

- o négocier et signer toute demande de PTF (proposition technique et financière) et toute PTF relative à l'accès aux réseaux de transport et de distribution et engager l'acompte dû ;

- o négocier et signer tout contrat relatif à la maîtrise foncière des Projets suivant les modèles validés par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables, notamment les promesses de bail, les accords de prestations de services portant sur la prospection foncière et les baux ;

- o répondre à tout appel d'offres, seul ou en groupement, après accord de la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France ;

- o mettre en œuvre les actions pour assurer la sûreté des Projets, en coordination avec la Direction Industrie d'EDF Renouvelables en phase de construction, en appliquant les mesures de sécurité adaptées pour ce type d'ouvrage, notamment en auditant périodiquement les mesures de sécurité des prestataires intervenant sur les Projets ; faire tous actes et notamment toutes déclarations à cet effet, y compris la suspension de toute intervention présentant des risques pour les personnes présentes sur site ;

- o pour les Projets validés par le Comité d'Engagement d'EDF Renouvelables et/ou le Comité d'Engagement du groupe EDF, et en étroite coordination avec la Direction Industrie d'EDF Renouvelables et en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France, négocier et signer tous contrats de travaux, de fournitures ou de services liés à la construction des Projets ; effectuer toute commande d'exécution s'intégrant dans tout marché-cadre lié à la construction et l'exploitation des ouvrages constituant les Projets ;

- Négocier et signer tous contrats de prestations de services nécessaires pour le développement des Projets ; à cet effet, mettre à disposition les moyens humains et matériels d'EDF Renouvelables France ;

- Signer tous contrats de confidentialité (*non-disclosure agreements*) nécessaires pour le développement des Projets ou la conclusion de partenariats de développement ;

- Faire tous actes d'exécution des contrats visés au présent article et signer tous accords s'y rapportant ; engager les dépenses y afférentes.

5. Concernant les achats terrains (c'est-à-dire autres que ceux visés à l'article 4)

- Négocier, en liaison avec la Direction des Achats d'EDF Renouvelables, et signer tous contrats ;

3

- Effectuer toute commande d'exécution s'intégrant dans tout marché cadre ;
- Faire tous actes d'exécution normale des contrats visés au présent article ; engager les dépenses afférentes à ces contrats.

*
**

D'une façon générale et aux effets ci-dessus, le Délégué a la faculté de :

- Subdéléguer, avec l'accord du Délégué, une partie de ses pouvoirs à ses collaborateurs pourvus de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, ceci avec ou sans faculté de subdélégation de leur part ;

- Déléguer sa signature ;

- Désigner l'un de ses collaborateurs pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement pour des raisons d'organisation interne, étant précisé qu'un tel remplacement ne constitue pas une délégation de pouvoirs et n'emporte pas le transfert de la responsabilité pénale du Délégué à son remplaçant.

[...]

La présente délégation est accordée pour la durée des fonctions de Directeur Développement France concernant les activités terrestres d'EDF Renouvelables France. Elle expirera automatiquement le jour où cesseront ces fonctions ou, alternativement, si le Délégué y met fin. Dans le cas où le Délégué n'exercerait plus qu'une partie des fonctions prévues, la portée de la présente délégation sera automatiquement réduite à due concurrence. La présente délégation étant donnée au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, délégués personnes morales, le changement de représentant légal ou de représentant personne physique des Sociétés Rattachées ne mettra pas fin à la présente délégation, qui continuera à produire ses effets, sans interruption aucune. Il est précisé que le Délégué se réserve la faculté de suspendre ou de retirer à tout moment les pouvoirs délégués par le présent acte.

[...]

La présente délégation prend effet le 10 octobre 2021.

Bon pour délégation de pouvoirs et de responsabilités


Nicolas COUDERC
Directeur France
21 oct. 2021

Bon pour acceptation de pouvoirs et de responsabilités


Didier HELLSTERN
Directeur Développement France
21 oct. 2021

4

Greffier du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 RUE PAUL O MERUDA
92020 NANTERRE CEDEX
N° de gestion 1991B04782

Code de vérification : cdlp39v93
<https://www.info.greffe.fr/consulte>

Extrait Kbis



EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 10 octobre 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au R.C.S. numéro 379 677 636 R.C.S. Nanterre
Date d'immatriculation 17/10/1991
Dénomination ou raison sociale EDF Renouvelables
Forme juridique Société anonyme
Capital social 226 755 000,00 Euros
Adresse du siège 100 Esplanade du GI de Gaulle Coeur Défense Tour B 92932 Paris la Défense Cedex
Durée de la personne morale Jusqu'au 30/10/2089
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTON, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président du conseil d'administration - Directeur général - Administrateur

Nom, prénoms BENSASSON Bruno
Date et lieu de naissance Le 21/10/1972 à Paris 15e Arrondissement (75)
Nationalité Française
Domicile personnel 41 Boulevard Exelmans 75016 Paris 16e Arrondissement

Directeur général délégué - Administrateur

Nom, prénoms FYOT Bruno
Date et lieu de naissance Le 26/10/1961 à Cognac (16)
Nationalité Française
Domicile personnel 968 Chemin Célestin Freinet 06140 Venec

Administrateur

Nom, prénoms SALHA Bernard
Date et lieu de naissance Le 28/08/1961 à Pau (64)
Nationalité Française
Domicile personnel 14 Rue Chomel 75007 Paris 7e Arrondissement

Administrateur

Dénomination EDF DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT SA
Forme juridique Société anonyme
Adresse 10 Place de la Défense 92974 Paris La Défense Cedex
Immatriculation au R.C.S. numéro 380 414 482 RCS Nanterre
Représentant permanent
Nom, prénoms BUIFFON Béatrice
Date et lieu de naissance Le 21/04/1974 à Vincennes (94)
Nationalité Française
Domicile personnel 13 Rue Pasteur 78110 Le Vesinet

Administrateur

Nom, prénoms LEVY Jean-Bernard
Date et lieu de naissance Le 18/03/1955 à Suresnes (92)
Nationalité Française

R.C.S. Nanterre - 11/10/2021 - 10.25.16

Greffier du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 RUE PAUL O MERUDA
92020 NANTERRE CEDEX
N° de gestion 1991B04782

Domicile personnel 6 Rue Dufrenoy 75116 Paris 16e Arrondissement

Administrateur

Nom, prénoms GIRRE Xavier
Date et lieu de naissance Le 20/02/1969 à Rennes (35)
Nationalité Française
Domicile personnel 2 Rue de l'École de Mars 92200 Neuilly-sur-Seine

Administrateur

Nom, prénoms FELIX Carine
Nom d'usage DE BOISSEZON
Date et lieu de naissance Le 27/07/1976 à Sarcelles (95)
Nationalité Française
Domicile personnel 9 Avenue Sainte-Foy 92200 Neuilly-sur-Seine

Administrateur

Nom, prénoms BIAS Florence
Nom d'usage SCHREIBER
Date et lieu de naissance Le 03/10/1962 à Gaillon (27)
Nationalité Française
Domicile personnel 53 Avenue de la Dame Blanche 94120 FONTENAY SOUS BOIS

Administrateur

Nom, prénoms SERCHAT Marie
Date et lieu de naissance Le 20/12/1978 à Marnes (72)
Nationalité Française
Domicile personnel 14 Rue Benjamin Fabre 34500 BEZIERS
REPRESENTANT LES SALAIRES

Administrateur

Nom, prénoms PELLAË Morgane
Date et lieu de naissance Le 28/07/1988 à Toulon (83)
Nationalité Française
Domicile personnel 49 Rue Saint-Honoré 75001 PARIS

Administrateur représentant les salariés

Nom, prénoms HELI STERN Didier
Date et lieu de naissance Le 27/05/1973 à Lyon 3e Arrondissement (69)
Nationalité Française
Domicile personnel 12 Rue de la Glacière 92250 La Garenne-Colombes

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination KPMG S.A.
Forme juridique Société anonyme
Adresse Tour Egho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex
Immatriculation au R.C.S. numéro 775 726 417 RCS Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 100 Esplanade du GI de Gaulle Coeur Défense Tour B 92932 Paris la Défense Cedex

R.C.S. Nanterre - 11/10/2021 - 10.25.16

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre
 4 RUE PABLO NERUDA
 92020 NANTERRE CEDEX
 N° de gestion 1991B04782

<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Prises de participations dans toutes sociétés industrielles et commerciales, en particulier dans le domaine de l'énergie, et dans tout autre domaine, en France et à l'étranger l'achat la vente de tous biens immobiliers bâtis ou non, situés tant en France Qu'à l'étranger ainsi que toutes activités annexes et complémentaires immobilières et autres, ayant pour conséquence directes ou indirectes de faciliter cette activité
<i>Date de commencement d'activité</i>	Création 13/09/1990
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Exploitation directe
<i>Mode d'exploitation</i>	

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Biziers
 R.C.S. Montpellier
 R.C.S. Nantes
 R.C.S. Saint-Nazaire
 R.C.S. Le Havre

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- *Mention du 17/10/1991*
 La société ne conserve aucune activité à son ancien siège
 - *Mention du 02/02/1999*
 Fusion-absorption de l'immobilière Saint Paul (Rcs Nanterre 1407539212) - à compter du : 30-12-1998
 - *Mention du 15/10/2002*
 Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 de l'assemblée générale du 27/06/2002

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Greffier du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX
N° de gestion 2001B00892

Code de vérification : adbcspjgk
<https://www.infoleg.fr/economie>

Extrait Kbis



EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 24 octobre 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 434 689 915 R.C.S. Nanterre
Date d'immatriculation 20/02/2001
Dénomination ou raison sociale EDF Renouvelables France
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social 100 500 000,00 Euros
Adresse du siège -Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex

Durée de la personne morale Jusqu'au 20/02/2100
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président
Dénomination EDF Renouvelables
Forme juridique Société anonyme
Adresse Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du Gt de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex

Commissaire aux comptes titulaire
Dénomination KPMG S.A
Forme juridique Société anonyme
Adresse Tour Echio 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex
Immatriculation au RCS, numéro 775 726 417 RCS Nanterre

FIN DE L'EXTRAIT



Le Greffier

SOCIÉTÉ RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION
-Mention n° 44082 du 10/08/2020 Opération de fusion à compter du 06/08/2020. Société(s) ayant participé(s) à l'opération : EDF RENOUVELABLES OUTREMER SAS, Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex (RCS Nanterre 89945294)
-Mention n° 68105 du 02/07/2021 Opération de fusion à compter du 19/02/2021. Société(s) ayant participé à l'opération : THEOLIA FRANCE (société absorbée), Société par actions simplifiée à associé unique, 77 Rue Samuel Morse 34000 Montpellier (RCS Montpellier 480 039 825)
-Mention n° 93338 du 23/09/2021 Opération de fusion à compter du 01/03/2021. Société(s) ayant participé à l'opération : THEOLIA FRANCE SAS, 77 Rue Samuel Morse, immeuble Alliance 2, 34000 Montpellier (RCS Montpellier 480039825)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement -Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
Activité(s) exercée(s) La participation financière directe ou indirecte, par tous moyens, dans toute entreprise, société ou groupement industriel ou commercial, en particulier dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, de l'électricité, du gaz et la vente de tous biens immobiliers bâtis ou non situés dans l'étranger ainsi que toutes activités annexes et connexes, financières, immobilières et autres ayant pour conséquences directes ou indirectes de faciliter cette activité, assurer tout particulièrement toutes prestations de services dans les domaines relevant de l'activité ci-dessus
Date de commencement d'activité 05/01/2001
Origine du fonds ou de l'activité Création

Greffier du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX
N° de gestion 2001B00892

Mode d'exploitation

Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Rodez
R.C.S. Aix-en-Provence
R.C.S. Marseille
R.C.S. Tarascon
R.C.S. Toulouse
R.C.S. Béziers
R.C.S. Montpellier
R.C.S. Nantes
R.C.S. Saint-Nazaire
R.C.S. Mende
R.C.S. Strasbourg
R.C.S. Lyon
R.C.S. Poitiers-Piire

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

-Mention du 10/09/2002 Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 -
-Mention du 13/01/2003 FUSION ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ ENERGIE DU MIDI SARL (RCS BEZIERS B 421044520) A COMPTER DU 27/12/2002

Greffier du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX
N° de gestion 2020B07851

Cote de vérification : ANKOM1R3U
<https://www.indogreffe.fr/annuaire>



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 13 décembre 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	888 877 107 R.C.S. Nanterre
<i>Date d'immatriculation</i>	11/09/2020
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE L'EAR DE CHÂTEAUDUN
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Capital social</i>	5 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	Coeur Défense-Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 PARIS LA DEFENSE CEDEX
<i>Activités principales</i>	La réalisation et l'exploitation d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité, ainsi que toutes activités annexes et connexes que nécessiterait son objet social
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 11/09/2119
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2020

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président	
<i>Dénomination</i>	EDE Renouvelables france
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	Coeur Défense-Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 PARIS LA DEFENSE CEDEX
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	434 689 915 Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	Coeur Défense-Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 PARIS LA DEFENSE CEDEX
<i>Activité(s) exercé(s)</i>	La réalisation et l'exploitation d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité, ainsi que toutes activités annexes et connexes que nécessiterait son objet social
<i>Date de commencement d'activité</i>	28/08/2020
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

IMMATRICULATION HORS RESSORT
R.C.S. Chartres

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Tableau récapitulatif du foncier concerné et des caractéristiques du poste source

Bâtiment	Poste Source	Parcelle d'implantation	Superficie de la parcelle	Caractéristiques (m)					Adresse Lieu-dit	Commune
				Longueur	Largeur	Hauteur	Surface de la construction			
		AS 1	2123296	20	14	3,5	280	LE CAMP D'AVIATION	CHATEAUDUN	

Contenu

- Localisation générale du projet au 1/25000
- Vue aérienne au 1/10 000
- Plan cadastral du foncier concernés par le projet 1/10 000

PG1 - PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

Architecte:

JM IM ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / info@archi@jm.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS


EDF
renouvelables
EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92382 Paris La Défense Cedex

LOCALISATION GÉNÉRALE DU PROJET

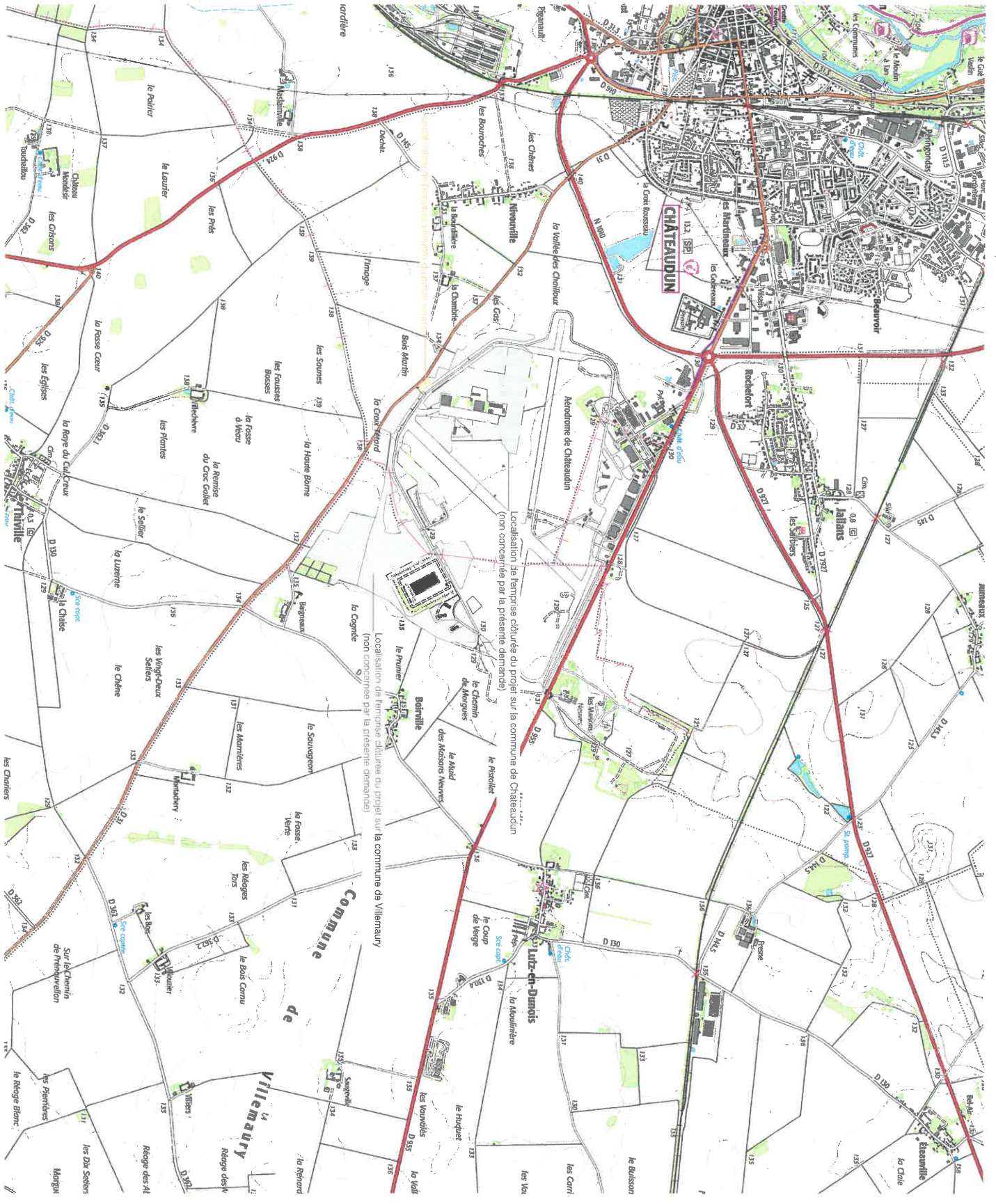
- Légende**
- Localisation de l'emprise autorisée
du poste source
 - Localisation de l'emprise autorisée - Non
concernée par la présente demande



Architecte

IRM IN ARCHITECTURE
71 rue de Valenciennes
06 71 15 45 63 / irm.architecte@gmail.com
SARL au capital de 16500€
533 963 844 R.C.S. PARIS

EDF
renouvelables
EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex






DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
LEAR DE CHATEAUDUN
COMMUNE DE CHATEAUDUN

VUE AÉRIENNE

Légende

 Localisation de l'emprise cédurée du poste source

 Localisation de l'emprise cédurée - Non concernées par la présente demande



Architecte

PM IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace - 75015 PARIS
06 71 15 45 63 / pm.in.archi@pmi.com
SARL au capital de 16500€
539 833 943 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
LEAR DE CHATEAUDUN
COMMUNE DE CHATEAUDUN

Contenu

- Plan de masse topographique - Etat existant - au 1/500ème
- Plan de masse général du projet au 1/500ème

PG2 - PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte

PVI IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace 75015 PARIS
06 71 15 45 63 / pvi.in.archi@gm.com
SARL au Capital de 16500€
539 863 544 R.C.S. PARIS

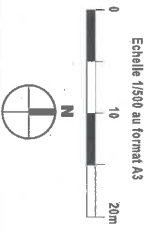


EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

**PLAN DE MASSE
TOPOGRAPHIQUE
ETAT EXISTANT**

Légende:

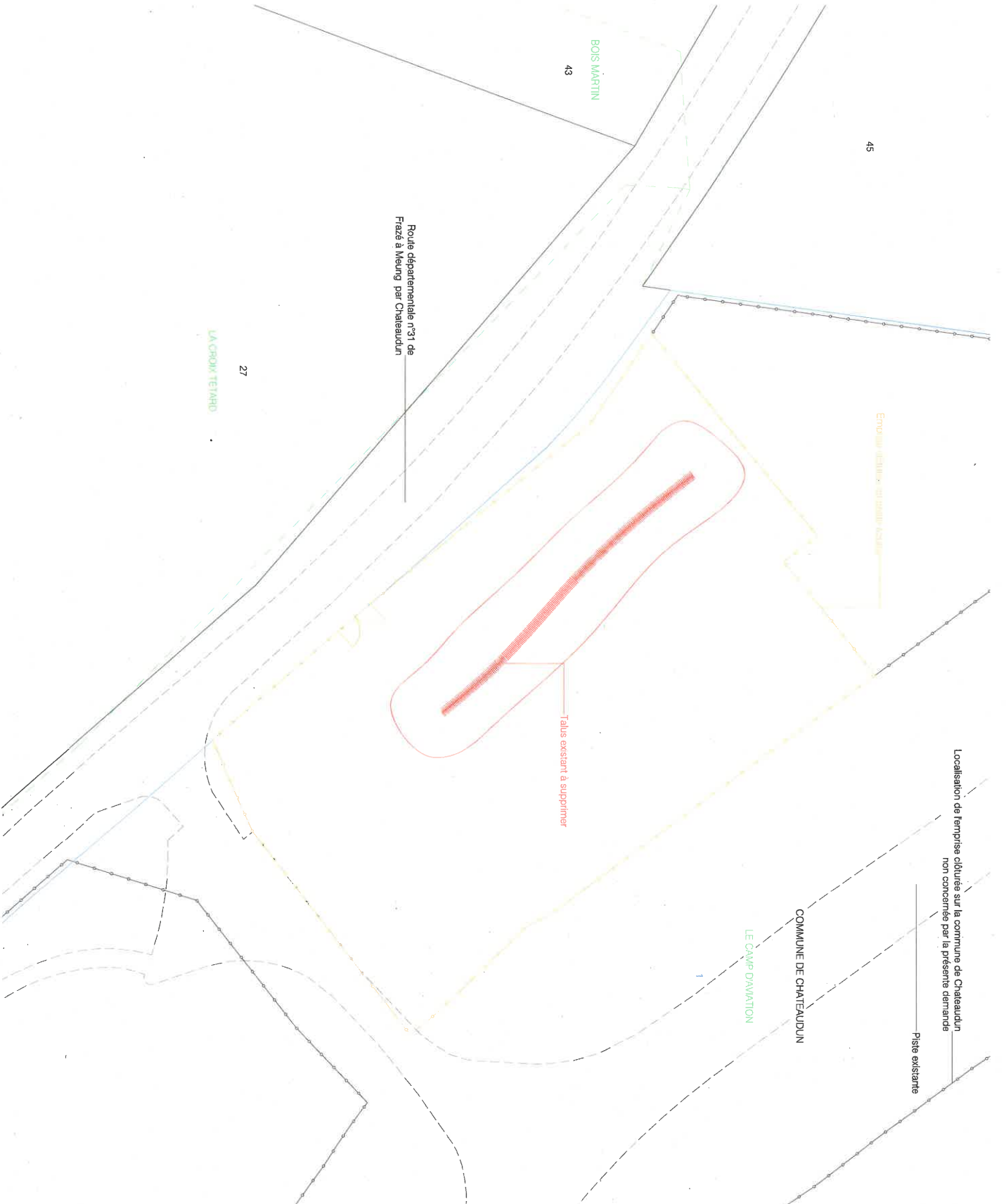
-  Localisation de l'emprise dérivée du poste source
-  Localisation de l'emprise dérivée - Non concernée par la présente demande
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Parcelles cadastrales
-  Voies existantes
-  Talus existant à supprimer



Architecte

IIM IM ARCHITECTURE
21 rue d'Archeuil, 95010 PARIS
06 71 18 81 83 im.architecte@gmail.com
538 069 069 R.L.S. PARIS

**EDF**
renouvelables
EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



45

43

27

LA CROIX TETARD

EDUIC MARTIN

Route départementale n°31 de
Fazé à Meung par Chateaudun
Portail décalés au poste source

Dimension indiquée au poste source

Localisation de l'emprise obturée sur la commune de Chateaudun
non concernée par la présente demande

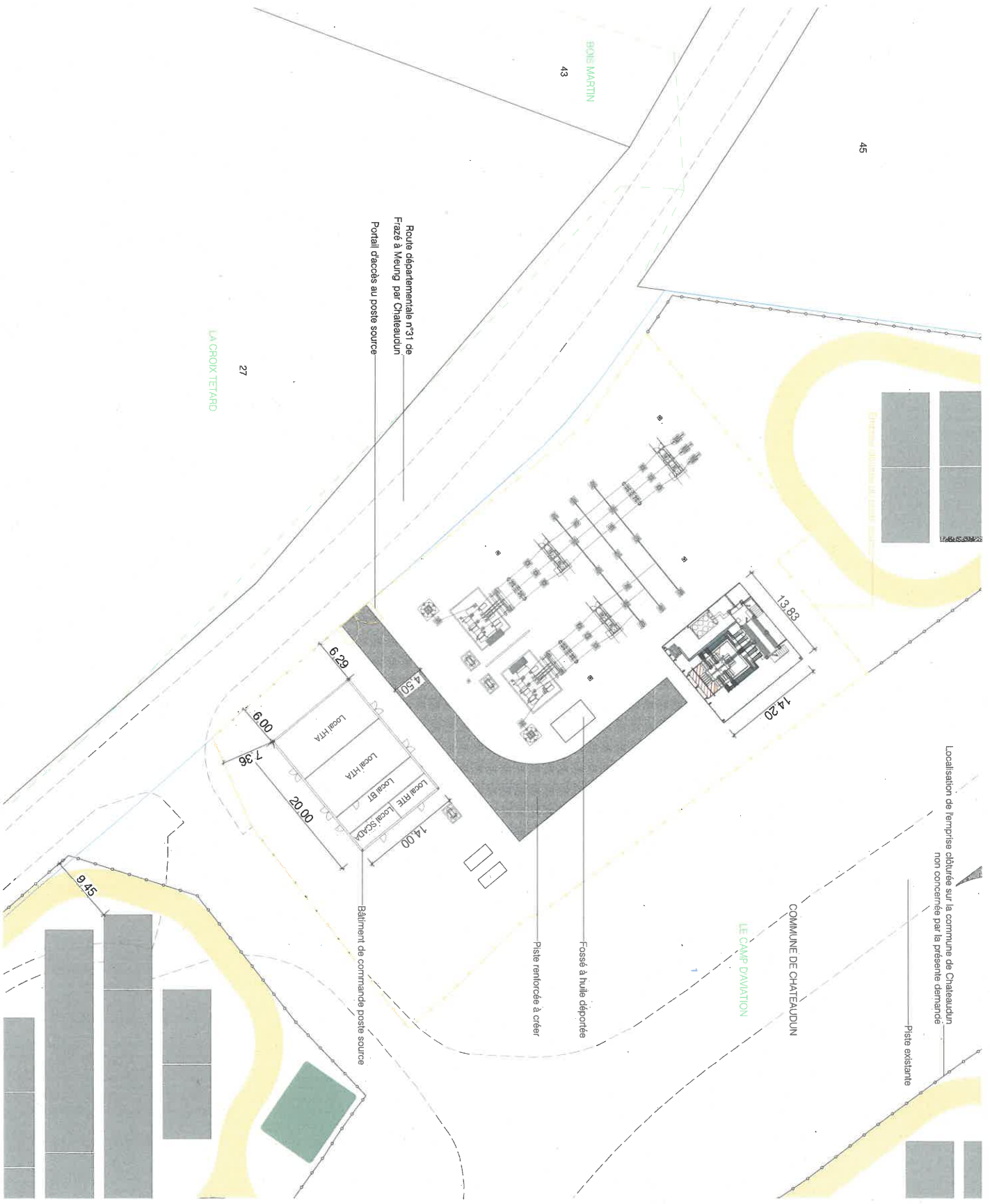
Piste existante

COMMUNE DE CHATEAUDUN

LE CAMP D'AVATION

Fossés à huile déportés
Piste renforcée à créer

Bâtiment de commande poste source



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
LEAR DE CHATEAUDUN
COMMUNE DE CHATEAUDUN

**PLAN DE MASSE
DU PROJET**

Légende

- Structures photovoltaïques - Non concernées par la présente demande
- Localisation de l'emprise obturée - Non concernée par la présente demande
- Localisation de l'emprise autorisée
- Chemise
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Parcelles cadastrales non concernées par le projet
- Voiries existantes
- Piste interne renforcée
- Piste interne légère



Architecte

FM IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace, 75018 PARIS
06 71 15 45 83 / fm.in.arch@gmail.com
SARL au capital de 1000€
539 893 944 R.C.S. PARIS

EDF
renouvelables
EDF Renouvelables France
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
LEAR DE CHATEAUDUN
COMMUNE DE CHATEAUDUN

Contenu

- Plan de localisation des Corps AA et BB - 1/300
- Coupe AA - Etat existant et projeté 1/300
- Coupe BB - Etat existant et projeté 1/300

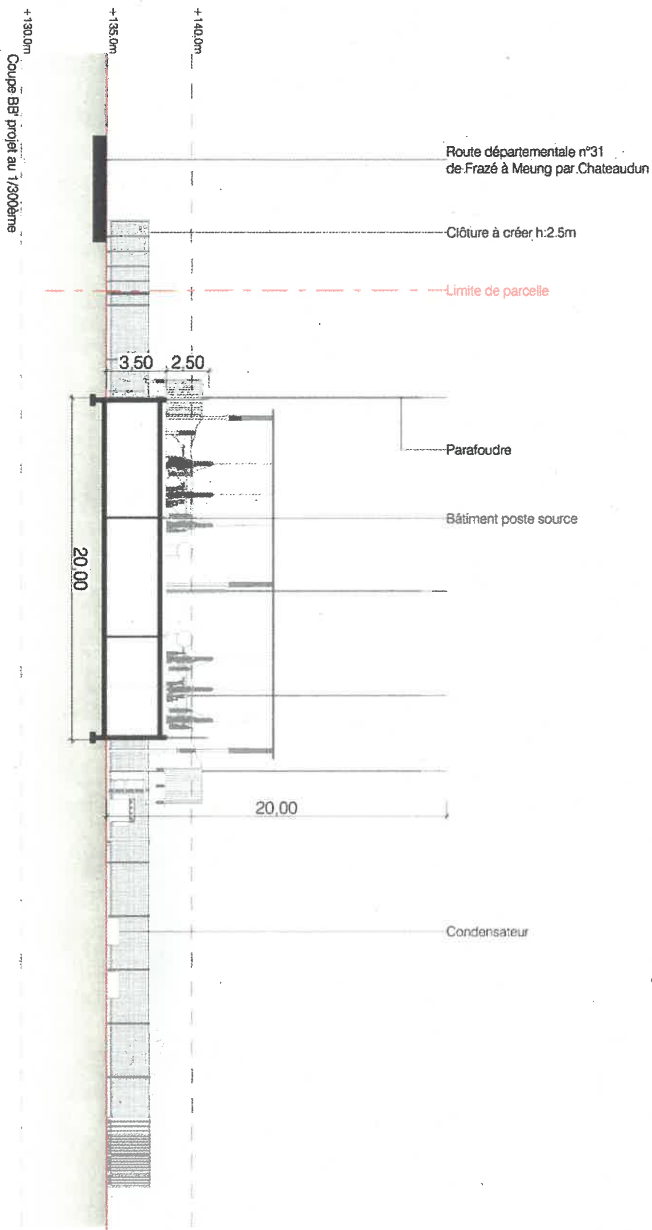
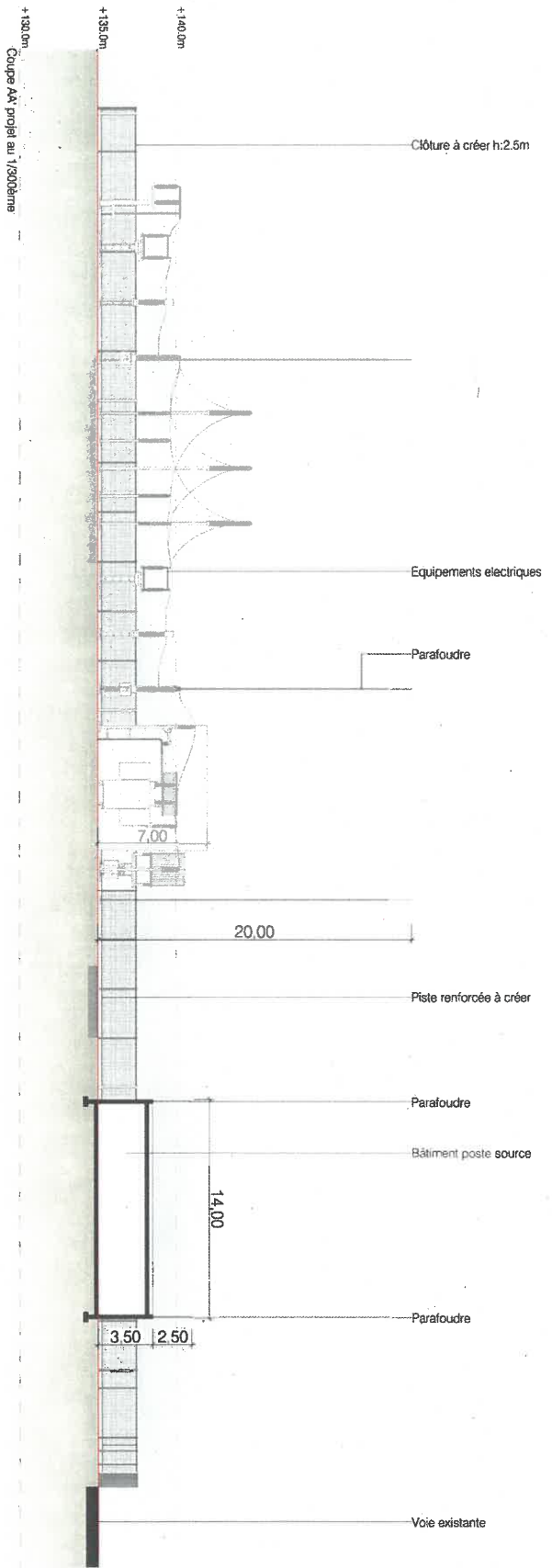
PC3 - PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Architecte

TM IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace 75015 Paris
06 71 15 45 53 / tm.in.archi@tm.com
SARL au capital de 16500€
539 869 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
GÉNÉRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
LEAR DE CHATEAUDUN
COMMUNE DE CHATEAUDUN

COUPE AA'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

Caractéristiques du bâtiment du poste source :
Hauteur de 3,5 m
Longueur de 20 m
Largeur de 14 m
Aspect extérieur :
ton «vert mousse»



Architecte

I'M IM ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace, 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.archi@gmail.com
SARL au Capital de 16500€
533 893 944 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle,
92932 Paris La Défense Cedex

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
LEAR DE CHATEAUDUN
COMMUNE DE CHATEAUDUN

Contenu

- Notice décrivant le terrain
et présentant le projet

Architecte

T.M. IM ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace, 75018 PARIS
08 71 15 45 83 / tm.im.archi@ymx.com
SARL au capital de 16500€
533 893 944 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

PC4 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

PRESENTATION GENERALE

Ce dossier présente le projet de réalisation de la centrale photovoltaïque au sol de l'EAR Châteaudun, situé sur les communes de Châteaudun et Villemaury dans le département l'Eure-et-Loir (28). Le parc photovoltaïque de l'EAR Châteaudun s'implantera sur l'ancienne base militaire de Châteaudun (450ha) officiellement fermée depuis le 21 juillet 2021. Elle se situera au sud de la piste 10/28 et occupera une surface clôturée de 83,7ha pour une puissance d'environ 106MWc.

Cette puissance sera injectée sur le poste RTE de Châteaudun se trouvant à environ 3km du site. Une 1ère phase de 62,5MWc pourra être accueillie sur ce poste avant d'arriver à saturation. le reste de la puissance (construction de la 2ème phase du projet) sera installée selon un calendrier qui s'articulera sur celui du renforcement du réseau électrique local par RTE.

L'aménagement du projet ne donnera lieu à aucune démolition de bâtiment hormis les installations des centres d'émission, de réception, un abri au sein du dépôt de munition et l'ancien emplacement du radar Aladin. Les éléments emblématiques du patrimoine bâti de ce site seront conservés (HM, Poulmic, hangarattes). De nombreux merlons seront nivelés sur site afin de permettre l'implantation de structures photovoltaïques.

Le bois de conifères (2ha) accolé au dépôt de munitions et le bois de Baigneau seront défrichés, ils présentent un intérêt patrimonial faible et ils feront l'objet d'une compensation pour la partie âgée de plus de 30ans (3ha au total).

L'étude écologique à mis au jour un cœur de biodiversité très important au centre du site constitué de pelouses sèches. Le plan d'implantation du projet évite ces milieux et des mesures seront mises en place pour les préserver en phase chantier ainsi qu'en phase d'exploitation.

L'accès à la centrale photovoltaïque se fera par le portail sud depuis la RD31. Cet accès condamné depuis quelques années sera réhabilité.

Un fois sur le site, la centrale photovoltaïque sera composée de 8 tranches chacune disposant de ses propres clôtures et portail.

LE PAYSAGE : VÉGÉTATION ET CONSTRUCTIONS

L'aire d'implantation du projet est située au sein des plaines de Beauce au relief relativement plat. Aucune activité agricole n'est présente sur les parcelles visées par le projet (principalement constituée de délaissés de l'aérodrome). L'étude paysagère ne préconise aucune implantation de haie.

ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

La centrale photovoltaïque occupe une surface totale de 83,7ha Ha répartis sur 8 tranches tel que décrit précédemment. Les structures de support des panneaux mesureront 2,4 m de haut. Deux modèles sont envisagés pour l'ancrage au sol en fonction du type de sol : pieux battus ou micropieux ou fondations gravitaires superficielles. Aucun élément bâti de la centrale n'excèdera 3m de hauteur (poste de livraison, poste de transformation). Le parafoudre du poste de livraison HTB qui se trouvera en bordure de la D31 culminera à 20 m. La zone d'implantation des panneaux sera entourée d'une clôture de 2 m de haut et sur un linéaire d'environ 17km et de couleur vert mousse.

L'intégration des aménagements nécessaires au fonctionnement de la centrale photovoltaïque a été étudié pour correspondre au mieux à ce site majoritairement occupé par des pelouses et prairie. Ainsi les postes de transformation, le poste de livraison, les clôtures et portails seront de teinte verte.

Les locaux de transformation électrique feront une dimension de 2,5m x 12,2m x 3m (L x l x h). Le poste de livraison fera 20 m x 2,5 m x 3m. Seules les versions les plus contraignantes de ces éléments sont schématisées ici pour considérer une hypothèse maximisant. Les locaux de transformation électrique de couleur vert, seront dispersés au sein de la centrale. Le poste de livraison HTB, de couleur vert mousse, sera positionné et accessible depuis l'extérieur.

Quatre citernes souples de 60 m3 seront positionnées en périphérie de la zone à des emplacements facilement accessibles et repartis sur l'ensemble de la centrale.

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
LEAR DE CHATEAUDUN
COMMUNE DE CHATEAUDUN

Contenu

Plans des façades et des toitures :

- Du poste source
- Du portail
- De la clôture

PC5 - PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace - 3ème Paris
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 883 948 R. S. PARIS



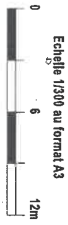
EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

**FAÇADES NORD ET SUD
DU POSTE SOURCE**

Légende

Caractéristiques du bâtiment du poste source :

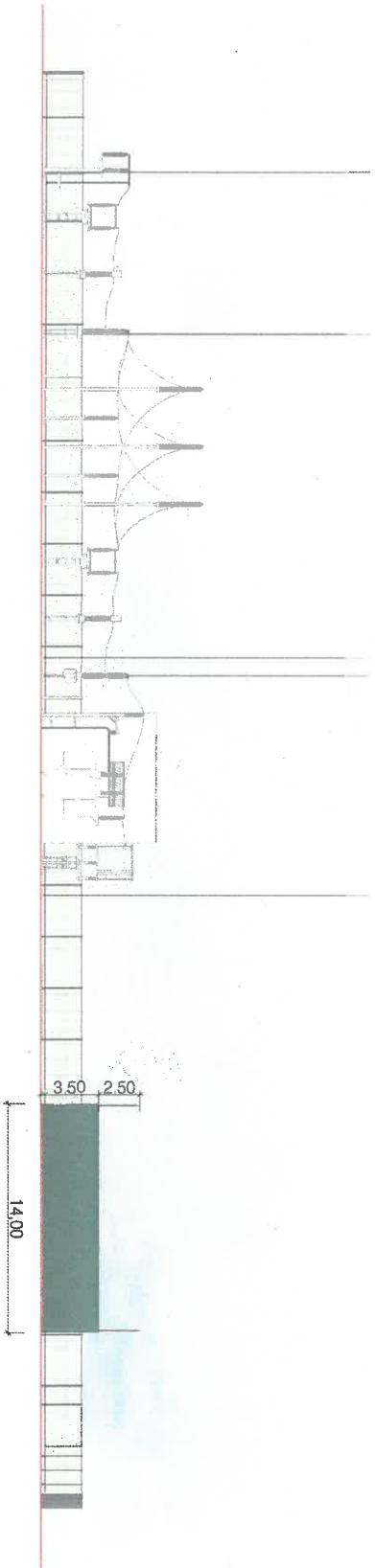
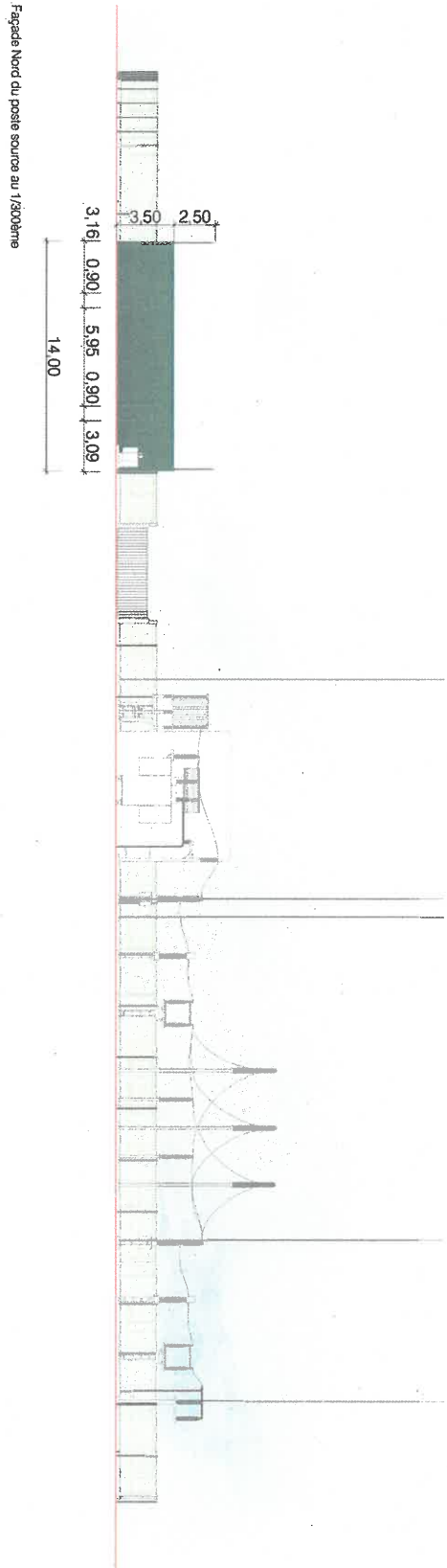
- Hauteur de 3,5 m
- Longueur de 20 m
- Largeur de 14 m
- Aspect extérieur :
ton «vert mousse»



Architecte

IMM IN ARCHITECTURE
12 rue de Valenciennes 75013 PARIS
08 71 14 46 47 / imm@imm.fr
SARL au capital de 16500€
539 963 844 R.C.S. PARIS

EDF renouvelables
EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



Façade Sud du poste source au 1/300ème

**FACADES NORD-OUEST ET SUD-EST
DU POSTE SOURCE**

Légende

- Caractéristiques du bâtiment du poste source :
- Hauteur de 3,5 m
 - Longueur de 20 m
 - Largeur de 14 m
 - Aspect extérieur : ton «vert mousse»

Echelle 1/200 au format A3

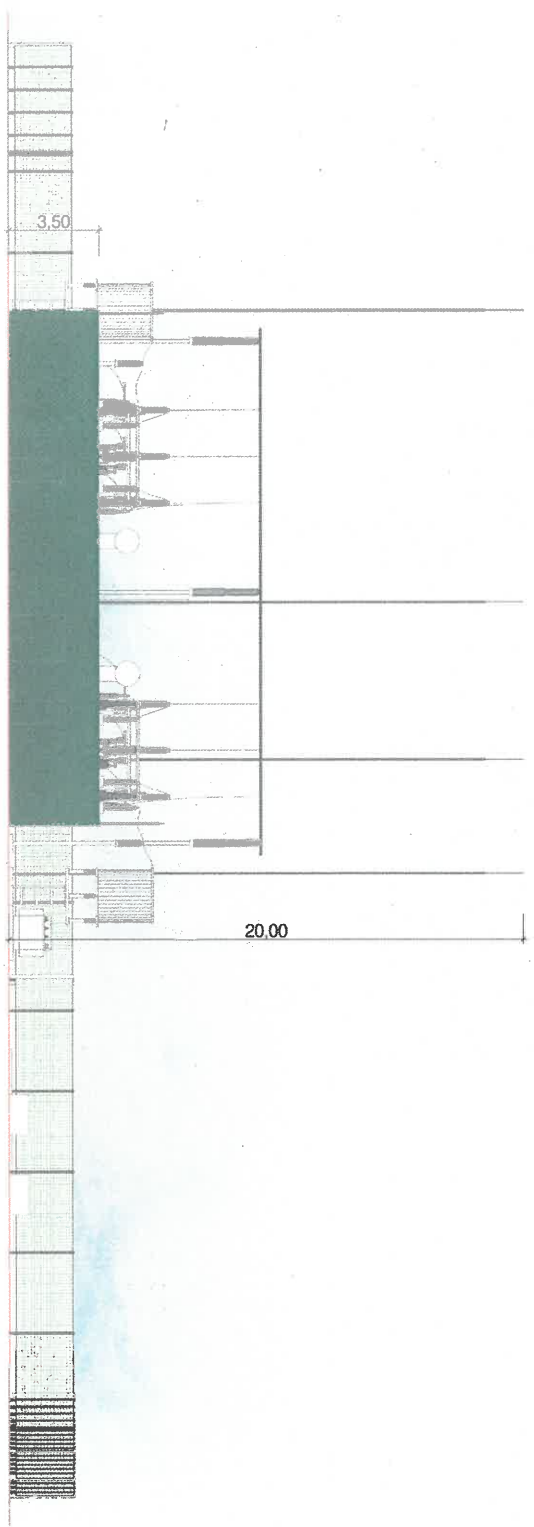


Architecte

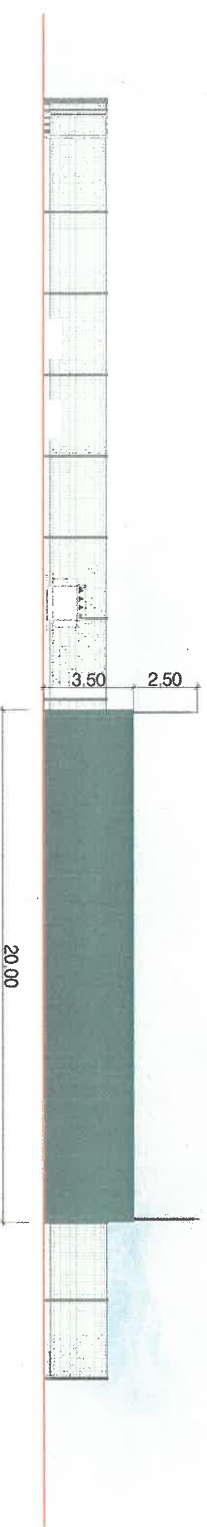
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace, 75018 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 10000€
539 893 941 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



Facade Sud-est du poste source au 1/200ème

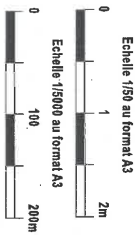


Facade Nord-ouest du poste source au 1/200ème

**PLAN MODÈLE
DU PORTAIL**

Légende

- Localisation de l'emprise délimitée du poste source
- Localisation de l'emprise délimitée - Non concédée par la présente demande



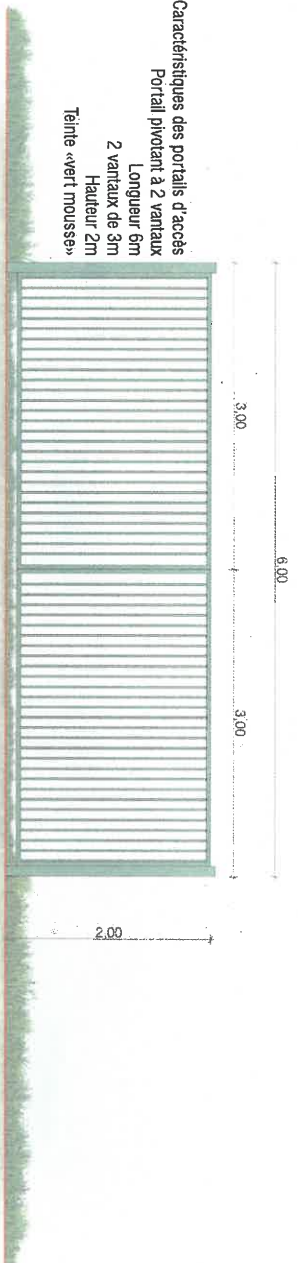
Architecte

IHM IN ARCHITECTURE
108 rue de Valenciennes 95000
08 71 15 45 83 / ihm.in.archi@ihm.com
SARL, au capital de 15000€
538 963 844 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92392 Paris La Défense Cedex

Caractéristiques des portails d'accès
Portail pivotant à 2 vantaux
Longueur 6m
2 vantaux de 3m
Hauteur 2m
Teinte «vert mousse»





Elevation du portail au 1/50ème



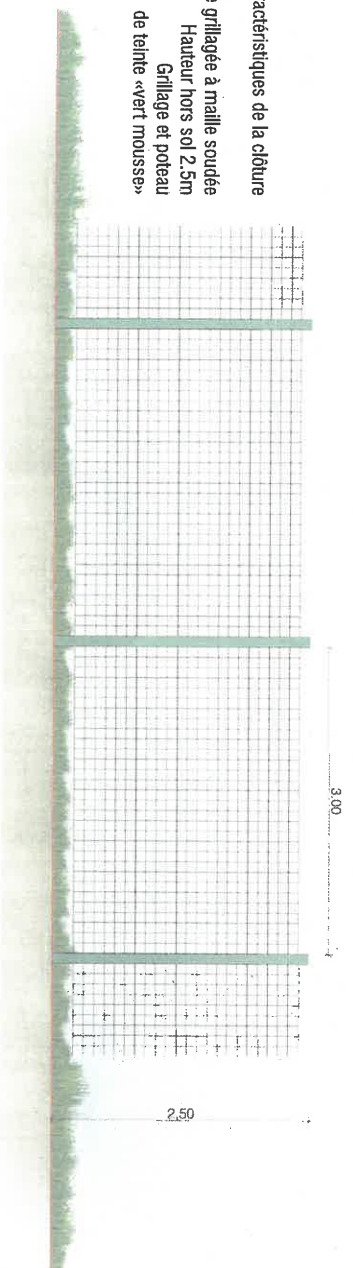
Localisation des portails d'accès à créer au 1/5 000ème

**PLAN MODÈLE
DE LA CLÔTURE**

Légende

-  Localisation de l'emprise obstruée du poste source
-  Localisation de l'emprise clôturée - Non concernées par la présente demande

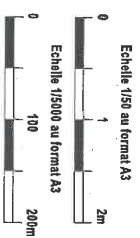
Caractéristiques de la clôture
Clôture grillagée à maille soudée
Hauteur hors sol 2,5m
Grillage et poteau
de teinte «vert mousse»



Elevation de la clôture au 1/50ème



Localisation de la clôture au 1/5 000ème



Atchitecte

PM IM ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace, 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / pm.im.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 246 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
LENR DE CHATEAUDUN
COMMUNE DE CHATEAUDUN

Contenu

- Plan de localisation des points de vue des photomontages
- Photomontages

PC6 - DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRECIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

Architecte

PM IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alfred, 30016 Paris
06 71 35 45 63 / pmi.archi@gmx.com
SARL, au capital de 16500€
538 983 566 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

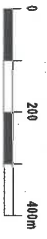
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
LEAR DE CHATEAUDUN
COMMUNE DE CHATEAUDUN

**PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES**

Legende

 Localisation des points de vue

Echelle 1/1000 au format A3



Architecte

IMM IN ARCHITECTURE
10 rue de la République - 2^e étage
06 71 13 45 63 / mail : info@imm.com
SARL au capital de 1050€
533 893 841 - R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100^e esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex





Point de vue n°1 - Vue depuis la voie existante au sud du projet en direction du nord



Point de vue n°2 - Vue depuis la route départementale n°31 au sud du projet dominant sur le poste de transformation 1-5



Point de vue n°3 - Vue depuis la route départementale n°31 au sud du projet



Point de vue n°4 - Vue depuis la route départementale n°31 au sud du projet

DENANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE DE
LEAR DE CHATEAUDUN
COMMUNE DE CHATEAUDUN

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Panoramiques

PC7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace 75018 PARIS
06 71 15 45 83 / im.in.archi@gmail.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 844 R.C.S. PARIS

**edf**
renouvelables
EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

**PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES**

Légende

-  Localisation des points de vue
-  Localisation de l'emprise ciblurée du poste source
-  Localisation de l'emprise ciblurée - Non concernée par la présente demande
-  Piste interne renforcée
-  Piste interne légère



Architecte

IHM IN ARCHITECTURE
21, rue d'Alsace 33008 PARIS
06 71 15 45 63 / ihm.in.archi@gmail.com
SARL au capital de 16500€
533 983 844 R.C.S. PARIS

EDF
renouvelables
EDF Renouvelables France
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92392 Paris La Défense Cedex





Point de vue n°1 - Vue depuis la voie existante au sud du projet en direction du nord



Point de vue n°2 - Vue depuis la route départementale n°31 au sud du projet



Point de vue n°4 - Vue depuis la route départementale n°31 au sud du projet

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
LEAR DE CHATEAUDUN
COMMUNE DE CHATEAUDUN

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Panoramiques

PC8 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Architecte




PM IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alsace, 35016 PARIS
06 71 15 45 63 / pm.in.arch@gmail.com
SARL au Capital de 16500€
533 883 340 R.C.S. PARIS

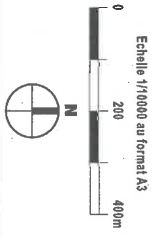


EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

-  Localisation des points de vue
-  Localisation de l'emprise délimitée du poste source
-  Localisation de l'emprise délimitée - Non concédée par la présente demande



Architecte

IMM ARCHITECTURE
17 rue de Valenciennes
96 21 15 46 63
SAARL au capital de 18000€
539 803 946 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex





Point de vue n°1 - Vue depuis la route départementale n°31 au sud du projet

PC11 - ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alfred 75018 PARIS
06 71 15 45 83 / im.in.archi@imic.com
SARL au Capital de 1000€
533 853 541 R.C.S. PARIS


EDF
renouvelables
EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense cedex

